Mounjaro et pilule contraceptive, une protection supplémentaire recommandée

Compte Test - 2026-11-15 19:32:29 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de sa réunion de novembre 2026, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a préparé un communiqué destiné aux professionnels de santé concernant l'effet potentiel de la tirzépatide (Mounjaro) sur la fiabilité des contraceptifs oraux. Cette précaution s'explique notamment par le ralentissement de la vidange gastrique provoqué par la tirzépatide. Ce mécanisme peut modifier l'absorption des médicaments pris par voie orale, dont les contraceptifs hormonaux. Une diminution de leur efficacité ne peut donc être exclue. Il s'agit d'anticiper un risque, sans conclure que la pilule devient systématiquement inefficace chez toutes les utilisatrices. Les femmes utilisant une contraception orale sont invitées à ajouter une méthode barrière, comme le préservatif, pendant quatre semaines après l'instauration du traitement, puis pendant quatre semaines après chaque augmentation de dose. Une autre possibilité consiste à adopter une contraception non orale, en concertation avec le professionnel de santé qui les accompagne. À l'officine, chaque initiation ou augmentation de dose constitue ainsi une occasion de vérifier la méthode contraceptive utilisée. Le pharmacien peut expliquer la durée de protection complémentaire, s'assurer que la patiente a compris les consignes et l'orienter vers son prescripteur si une adaptation est nécessaire. L'objectif est de prévenir une grossesse non souhaitée, sans provoquer d'interruption non concertée du traitement ou de la contraception.
Sur le plan réglementaire, l'EMA précise que la communication sera diffusée après une décision de la Commission européenne.